

gent, a certains endroits, une largeur d'au moins quatre mètres. Dans d'autres places, la terre n'est que fendillée au-dessous de l'égoût. Les bouches d'égoût ont été détachées de leur emplacement, et leurs plaques ont été projetées à une assez bonne distance; en face de la rue on a retrouvé le couvercle d'une bouche à six mètres de l'endroit où elle était adaptée. Fort heureusement les dégâts ne sont que matériels. Des personnes qui se trouvaient sur le trottoir au moment de l'explosion ont éprouvé une violente secousse et en ont été quittes pour la peur. On estime à plus de 50,000 fr. les dommages causés par l'explosion. Les roues sont interceptées afin de prévenir tout accident.

GLAGIGNON. — Un grave événement vient de se produire dans la commune de Glagignon. Le quinze courant, vers trois heures du matin, le nommé Pierre Dusfosset, âgé de 45 ans, manouvrier, a été trouvé pendu à l'aide d'un mouchoir de poche attaché à un clou fixé dans le mur d'une chambre de son habitation. Le cadavre portait de légères excoriations au cou. Le rumeur publique ainsi que les investigations auxquelles la gendarmerie s'est livrée font présumer qu'il y a eu crime.

La disparition d'une somme de trois mille francs qui se trouvait au domicile de Dusfosset, fait planer de graves soupçons sur les nommés Philibert, Clovis et Félix Dusfosset, frères et sœur de la victime. Les frères et sœur Dusfosset, après avoir subi un interrogatoire ont avoué avoir partagé les trois mille francs disparus. L'enquête se poursuit activement.

CALAIS. — L'autopsie de Trudin, dont le cadavre a été retrouvé chez deux derniers sur la place d'Hommes, a eu lieu avant-hier, en présence des membres du parquet de Boulogne. Le crâne était entièrement dénudé et il ne restait pas un lambeau de chair sur la face: les mains avaient été dévorées par les poissons. Seules les parties du corps recouvertes par les vêtements étaient restées intactes. On savait que Trudin s'était cassé le bras gauche l'année dernière et que cette fracture n'avait été qu'imparfaitement réduite; on en constata la trace de la façon la plus évidente. En outre, on retrouva ses initiales marquées sur son lingot. C'était bien son cadavre que la mer avait déposé sur la plage. Il était resté soixante-quinze jours sans l'eau.

Pour ne pas entraver l'action de la justice on ne peut rien dire encore des constatations de médecine légale, faites sur son cadavre. Dans quelques jours, on saura si il a été assassiné ou si sa mort est due à un accident. Signifions seulement une triste coïncidence. C'est devant la maison d'un de ses fils, douanier aux Hommes d'Oye, que l'on a trouvé le corps de Trudin.

ANOR. — La jeune société philharmonique d'Anor, vient d'emporter un brillant succès au concours de Melun. Les prix de lecture, 1^{er} et 2^{es} prix de lecture, 1^{er} et 2^{es} prix de sol, à l'unanimité, avec félicitations du jury. Nous souhaitons un bel avenir à cette jeune société.

DUNKERQUE. — Mardi dernier, vers midi, le nommé Auguste, ouvrier grèleur travaillait à bord du navire *Le George*, lorsque pris d'une faiblesse, il se laissa glisser et se trouva pendu par un pied dans les enchevêtrements de perroquet. Le malheureux aurait infailliblement péri dans cette position, sans que l'on ne l'eût aperçu à temps, et qu'il n'eût été ramené à bord en ce moment, sans M. Deryckens fils, qui l'aperçut, et accouru à son secours, et avec un sang-froid des plus remarquables à lui retirer cet ouvrier à peu près asphyxié, et à le faire transporter dans le port, et à lui donner les premiers soins à l'aide de la rampe à son domicile.

SAINT-POL. — Un bon exemple à suivre. Les élèves de M. Fauquebergue, instituteur à Enfi, ont détruit, cette année, cinquante mille hannetons. **SAINT-OMER.** — Hier, la Cour d'assises du Pas-de-Calais, a acquitté Philippe Podevin, ouvrier mineur à Loisin, déclaré par le jury non coupable de l'assassinat de la veuve Longez, de Lens.

ARRAS. — Le Congrès archéologique de France, dont la 47^e session doit s'ouvrir à Arras le 29 juin, se prépare dans une manière fort remarquable. La Belgique, la région du Nord de la France, la Bretagne, le Centre, le Midi fournissent leur contingent. Il y a même des membres du congrès qui viendront de l'Italie et du Portugal.

Beaucoup de noms sont connus et promettent des études intéressantes et utiles: quant aux questions du programme, elles seront presque toutes traitées par plusieurs membres. Il est évident, dès maintenant, que le temps manquera pour tout attendre, que beaucoup de mémoires devront être analysés pour présenter ensuite intégralement dans le volume. La ville d'Arras se prépare à bien recevoir ses hôtes, celles de Saint-Omer et de Tournai en font autant.

Nommer ces deux villes, en y joignant celle de Douai où le congrès ne pourra être que quelques heures, c'est dire qu'aux Mémoires et Dissertations vont être unies ce que l'on appelle en ce moment des « leçons » ou « études des choses ». Voir les monuments eux-mêmes, les analyser sur place, les entendre expliquer par ceux qui vivent avec eux tous les jours, n'est-ce pas la plus profitable des études ? C'est là ce que les membres du Congrès feront dans leurs excursions à Douai, à Saint-Omer, à Tournai.

Dans cette dernière ville surtout ils vont se trouver au milieu d'un monde archéologique, d'une richesse et d'une variété surprenantes. Pour se promener d'une manière utile au milieu de ces œuvres d'architecture, d'orfèvrerie, de tapisserie, de sculptures et autres, ils n'auront qu'à se laisser guider par les savants belges qui feront près d'eux l'office de *écritain* qui possède à fond leurs objets d'art. C'est là assurément une bonne fortune que rencontreront à Tournai les membres du Congrès, après avoir rencontré à Douai et à Saint-Omer. En somme, la semaine sera laborieuse, mais elle se va utile et parfaitement employée.

Etat-Civil de Roubaix. — **DECLARATIONS DE MARIAGES.** Le 17 juin. — ROMANIE SWINOU, rue Archimède, et MARIKE FORT, rue de l'Espérance, 46. — CHARLES DECLERCQ, rue des Vélocipèdes, cour Delannoy, 16. — JEANNE DELANNOY, rue Latine, 31. — CHARLOTTE MOITZEN, rue des Arts, 20. — JEAN VICTOR, rue de la Halle, 24. — ADOLPHE DEPUYRE, rue d'Arcole, cour St-Jean, 8. — FERNAND LECOQ, rue des Champs, 45. — ANDRÉE GRIMPON, rue de l'Espérance, 10. — HENRI ANDRÉ, rue de la Halle, 24. — ADOLPHE DEPUYRE, rue d'Arcole, cour St-Jean, 8. — FERNAND LECOQ, rue des Champs, 45. — ANDRÉE GRIMPON, rue de l'Espérance, 10. — HENRI ANDRÉ, rue de la Halle, 24.

DECLARATIONS DE DÉCÈS. Le 17 juin. — JOSEPH ROBYN, 60 ans, teinturier, rue Decr-

me, cour Roussel, 6. — CAMILLE VANDENBORRE, 21 ans, sans profession, rue Decrèpe, cour Vauthier, 3. — ANGELO RICHOMME, 4 mois, rue de Lambert, cour Dufournout, 5. — JULES LACASSE, 14 heures, rue de l'Espérance, 46.

Etat-civil de Tourcoing. — **DECLARATIONS DE MARIAGES.** Le 18 juin. — ELISA VIGNONNE, rue Bourgeois, et ALBERT DESROUSSEUX, rue St-Jacques. — **DECLARATIONS DE DÉCÈS.** Le 18 juin. — MATHILDE MULLIER, 3 ans et 5 mois, Croix-Rouge. — MARIA VANDENBULCKE, 1 mois et 8 jours, Croix-Rouge. — PIERRE NAESSENS, 61 ans et 2 mois, veuf de Marie Opbroeck, Croix-Rouge. — JEAN-BAPTISTE POLLET, 9 mois, Croix-Rouge. — ACHILLE CORSELLE, 6 mois et 9 jours, rue des Pontons. — CHARIE DUMORTIER, 49 ans, épouse de Jean Descamps, rue Pouilly. — BERTHE LEMAIRE, 2 ans et 2 mois, rue de la Belle-Vue tout accident.

CONVOIS FUNÈbres & Obits. La famille FLORIN-DECREMÉ vient de perdre l'obit SOLENNEL DE MOIS qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 juin 1880, à 9 heures et demie, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Adèle FLORIN, décédée à Roubaix, le 14 mai 1880, dans sa soixante-neuvième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, le lundi 21 juin 1880, à 10 heures un quart, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Jean-Baptiste DELCOURT, époux de Marie Marie VOGEL, décédée à Roubaix, le 16 mai 1880, à l'âge de 36 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le mardi 22 juin 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Rosalie DELHAÏVE, épouse de M. Joseph FALGÈRE, décédée à Roubaix, le 23 mai 1880, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 juin 1880, à 9 heures, pour le repos des âmes de: Monsieur Charles-LOUIS DEVIENNE, époux de Dame Adèle AGACHE, décédé à Roubaix, le 14 juin 1878, à l'âge de 58 ans, et de Monsieur Joseph DEVIENNE, garde mobile du Nord, à la 2^e compagnie du 26^e bataillon, mort à la bataille de Saint-Quentin, le 19 juin 1871, à l'âge de 21 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-JULIEN ANOÛL, décédé à Roubaix, le 6 juin 1873, à l'âge de 45 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCK-PARTON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. M. Victor-Léon HAZEBROUCK, député à l'Hôtel-Dieu, le 15 juin 1880, à l'âge de 15 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu. M. Victor-Léon HAZEBROUCK, député à l'Hôtel-Dieu, le 15 juin 1880, à l'âge de 15 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance. Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

« Monsieur le Rédacteur, » Contrairement à l'usage il a été joint au sommaire de la séance du Conseil municipal du 15 courant le rapport in-extenso de la commission des finances sur le demandeur de crédit de la somme de 29,137 fr. pour payer la dette de l'arrondissement de la présence des troupes à Roubaix. Il est évident que le public puisse apprécier la valeur de cette pièce.

« La commission dont elle émane compte cinq membres parmi lesquels deux adjoints, MM. Allard et Leloir, qui se trouvent ainsi juges et parties. » Pourquoy, dira-t-on, les administrateurs font-ils partie des commissions et arrivent-ils à se contraindre eux-mêmes ? La réponse est que c'est à leur demande. C'est, d'ailleurs, la seule satisfaction effective qu'ils aient tirée de la majorité du conseil, après la comédie de la démission des cinq membres de la commission, suite d'une réponse est que c'est à leur demande. C'est, d'ailleurs, la seule satisfaction effective qu'ils aient tirée de la majorité du conseil, après la comédie de la démission des cinq membres de la commission, suite d'une réponse est que c'est à leur demande. C'est, d'ailleurs, la seule satisfaction effective qu'ils aient tirée de la majorité du conseil, après la comédie de la démission des cinq membres de la commission, suite d'une réponse est que c'est à leur demande.

« Le sursis rapporté dit en substance que M. Daudet aurait dû consulter le Conseil sur les mesures à prendre pendant la grève. » Je ne discute pas cette question fort controversée d'ailleurs. Mais je trouve au moins étrange que ce reproche soit fait d'abord par un adjoint membre de la Commission des finances, M. Leloir, qui a déclaré publiquement avoir demandé l'autorité préfectorale, sous sa responsabilité personnelle, des troupes, et de la cavalerie, alors que cette mesure, extrême, toujours déplorable, d'ailleurs, était au moins inutile.

« Je ne sache pas non plus que son collègue aux finances ni d'autres membres de l'administration aient refusé la protection des troupes; bien au contraire, lorsque le Maire vint à faire venir pour assurer la sécurité publique menacée, aucun d'eux n'avait publié pendant tout le temps de la grève ni alors qu'il fut nécessaire de convoquer le Conseil. » Les griefs des administrateurs du rapport de la Commission des finances n'ont donc aucun fondement et je ne saurais reconnaître comme judiciaires les observations ainsi qualifiées par M. le rapporteur. Je les trouve tout simplement injustes.

Un conseiller d'arrondissement. — L. BARRONIN. Roubaix, le 18 juin 1880. Nous rappelons que les souscriptions pour la Société d'Assurances générales sont reçues chez M. J. Decroix, Verley, à Roubaix, rue du Curoir, à Tourcoing, rue de Tournai.

Belgique

— **SAINT-NICOLAS.** — La ville de Saint-Nicolas a été mise en émoi mardi matin par un assassinat, commis sur la personne du nommé F. Verdikt, célibataire, âgé de 30 ans, garçon boucher au service de M. A. Windy. Verdikt fut tué par un coup de fusil à la tête, et le meurtrier, qui était repartit à 9 heures du soir. Un maître-verrier l'attendu. L'assassiné est jeté son cadavre dans un fossé. Le parquet de Tournai a ouvert une enquête. On est, dit-on, sur les traces du criminel. Verdikt était un jeune homme de bonne conduite: on ne lui connaissait pas d'ennemis.

— **GAND.** — Un crime affreux a été commis avant-hier, à Mont-Saint-André, par Gand. M. l'échevin Van Ooteghem, dont la ferme se trouve quelque peu isolée, au-delà de la barrière du chemin de fer, avait, il y a quelque temps, renvoyé de son service une servante. Cette fille en conçut un vif ressentiment et résolut de se venger.

Elle pénétra dans la ferme, lundi, après 5 h. du soir, au moment où elle savait Mme Van Ooteghem seule à la maison. Cette servante, nommée Clémentine Nuyts, chercha querelle à Mme Van Ooteghem, se jeta brusquement sur elle et s'arrêta d'un pot de chambre en porta plusieurs coups à la tête de la fermière; elle la frappa ensuite de plusieurs coups de bâton et de pelle à feu, et se mit ensuite à dévaliser la maison. Elle fouilla un coffre et les matelas, puis la victime criant au secours, elle prit dans une armoire un couteau à pain, et lui coupa net la gorge.

Elle recommença ensuite à fouiller la maison, puis se sauva à travers champs; mais un vacher, rentré sur ces entrefaites, ayant trouvé le cadavre de la fermière et se mit à la poursuite de l'assassin; on la saisit, nantie d'une somme d'environ 1070 francs et de plusieurs bijoux.

— **TORNAIL.** — Le lundi 28 courant, la musique de 30 chasseurs se rendra à Lille pour y donner un concert au profit d'une œuvre charitable.

— **GAND.** — A l'établissement Soufflet, à Calonne, un ouvrier a été pris dans l'engrenage de la machine et fortement blessé.

— **UN AVEU.** — La presse libérale elle-même reconnaît que, sans le remaniement des lois électorales, la journée du 8 juin eût été désastreuse pour le libéralisme.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

— **BRUXELLES.** — Nous allons avoir pour la première fois en Belgique une véritable exposition de chiens, grâce à l'initiative de la société de Saint-Hubert. Le programme de cette exposition comprend 75 concours ouverts à tous les chiens de toutes les races, et sera ouvert le 12 juillet, à 10 heures du matin, à la carrière Dapsens, à Cherch. — **CAILLON.** — A l'établissement Soufflet, à Calonne, un ouvrier a été pris dans l'engrenage de la machine et fortement blessé. — **UN AVEU.** — La presse libérale elle-même reconnaît que, sans le remaniement des lois électorales, la journée du 8 juin eût été désastreuse pour le libéralisme.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.

« Nous admettrons avec nos adversaires, dit le *Journal*, que les lois électorales, qui, sans les dernières lois électorales, ils étaient vainqueurs sur toute la ligne. » Ainsi, si le ministère suivait l'élection de mardi dernier, il le doit bien moins aux électeurs qui ont voté pour lui qu'à ceux qui l'ont empêché de voter contre lui, en les empêchant, par cause d'utilité libérale, de leurs droits civiques.